

STAGE DE 3^{ÈME} RÉNOVÉ

CRÉER LES CONDITIONS DE REUSSITE DU STAGE DE 3^{ÈME} !

Le stage de troisième est une étape obligatoire et un passage emblématique de la scolarité. Il représente pour la plupart des collégiens la première immersion en entreprise. Ce stage a été instauré pour donner aux élèves l'occasion de découvrir le monde économique et professionnel, se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. Cependant chez Jeunesse et Entreprises nous avons constaté que les retours sur cette expérience sont souvent mitigés de la part des différents acteurs qui y participent et peut ainsi s'avérer source d'insatisfaction. D'une part du côté des entreprises qui ne parviennent pas à profiter de l'occasion pour mettre en valeur leurs entreprises et ses métiers mais également du côté des jeunes qui sont cantonnés à un rôle d'observateur passif alors qu'ils souhaitent se sentir utile dans l'entreprise et exploiter leurs compétences.

Ainsi nous nous sommes fixés pour objectif de revaloriser et de dynamiser cette immersion en entreprise. Cette revalorisation passe par un accompagnement aussi bien des élèves que des entreprises avant, pendant et après le stage. Pour un jeune cette première découverte de l'entreprise doit être active pour le sensibiliser au monde professionnel, elle lui apportera une première expérience avec des éléments d'informations nécessaires pour son orientation, ses futurs stages et alternances ainsi que son premier emploi. Pour l'entreprise sensibiliser les jeunes aux enjeux du monde professionnel est une ressource intéressante dans le cadre de sa politique d'innovation sociétale. C'est aussi l'opportunité d'initier des contacts utiles pour de futurs recrutements.



4 rue Léo Delibes - 75116 Paris
Tél. 01 47 55 08 40

www.jeunesse-entreprises.fr



OBJECTIFS

- Éveiller la curiosité des jeunes sur l'entreprise accueillante et le sens de leur stage.
- Faire de ce stage une période valorisante pour les jeunes et les entreprises
- Accompagner, les entreprises pour rendre l'accueil des jeunes optimal.
- Rendre le jeune actif et impliqué en lui confiant des missions bien définies.



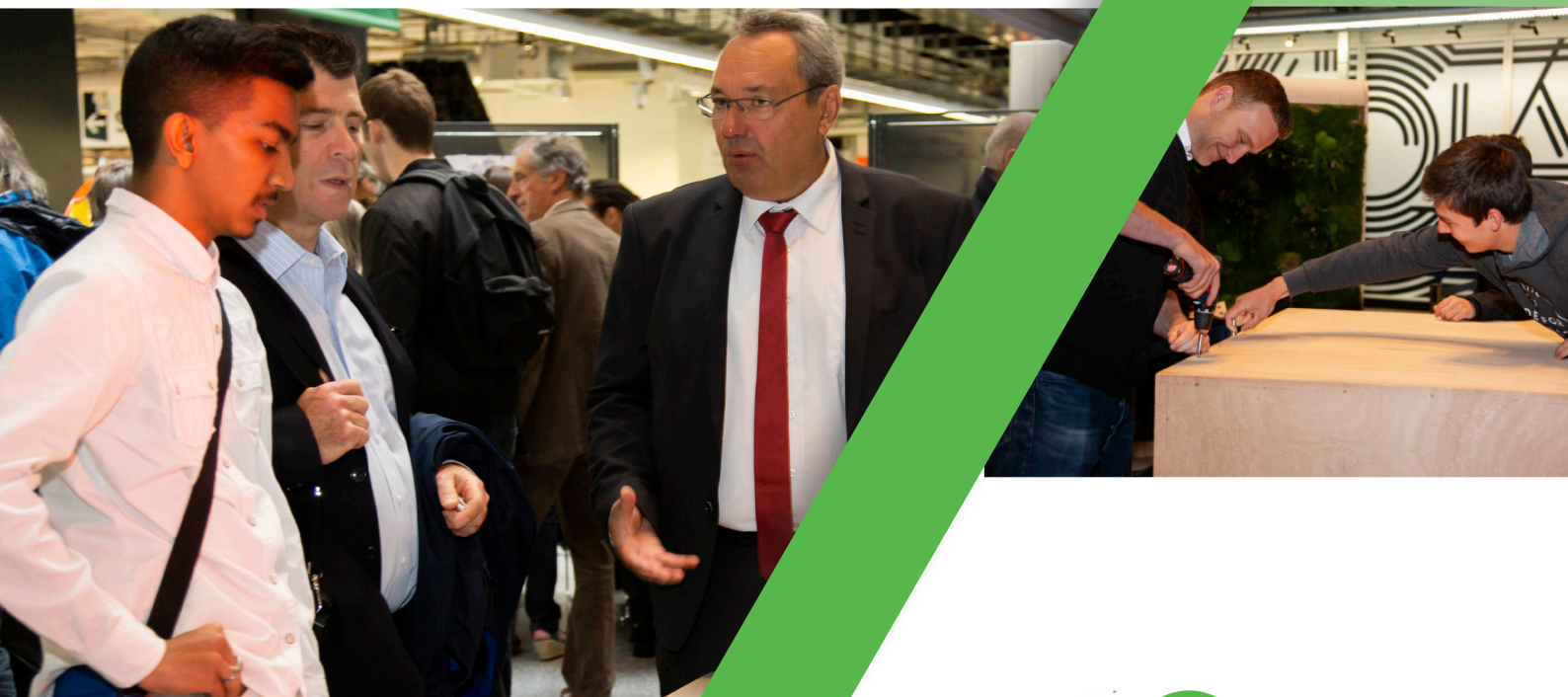
CIBLES

- Les élèves de troisième.
- Les entreprises qui souhaitent accueillir des collégiens en stage.



LE MESSAGE

« Un stage ne réussit que s'il est préparé, accompagné et évalué et le jeune stagiaire a droit à une suite... »



De ce fil conducteur découle 4 temps forts :

1- La préparation en deux étapes :

- Au collège une « approche de l'entreprise en général » appuyée sur un condensé de la #P'AJE (notre plateforme numérique pédagogique) ainsi que des ateliers de préparation et des conseils pratiques seront proposés aux stagiaires afin de les mettre en conditions de réussite.
- Dans l'entreprise des échanges avec les « accueillants » sur le choix des missions confiées à chaque binôme et leur rôle d'accompagnant seront mis en place

2- Le déroulement du stage rythmé, organisé autour d'étapes clés :

En commençant par un accueil des stagiaires dans l'entreprise avec la découverte de la structure, de son histoire et de son fonctionnement. Enfin pour clore l'expérience un temps consacré au « débriefing » avec un retour sur les travaux accomplis par les élèves.

3- L'évaluation :

Elle intervient quinze jours après le stage et comporte :

- Une intervention des experts bénévoles AJE dans le collège pour recueillir la « note d'étonnement des jeunes » et « l'auto-évaluation » de leur implication durant le stage complétée par celle de l'entreprise et du professeur ainsi que des conseils pour valoriser leurs expériences dans leur futur professionnel.
- Un retour au sein de l'entreprise avec les accueillants pour recueillir leurs impressions et transmettre les réactions des jeunes.

4- Le suivi :

-L'entreprise accueillante désigne un référent de la relation avec le collège et AJE déploie son dispositif « parrainage de classe » pour entretenir le lien entre l'établissement et l'entreprise.



LES RETOMBÉES POSITIVES DE CETTE ACTION AJE :

- Sur les collaborateurs, « investis » d'une responsabilité vis-à-vis des jeunes.
- Sur les relations avec les parties prenantes : environnement scolaire, élus locaux ...
- Sur la perception des jeunes du monde de l'entreprises et leur réflexion sur leur avenir professionnel.



Période réglementaire selon les établissements.



CONTACT AJE

› aje@jeunesse-entreprises.com
Tél. 01 47 55 08 40

